



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2023-067

PUBLIÉ LE 13 MARS 2023

Sommaire

DRFIP /

971-2022-09-01-00035 - DELEGATION DE SIGNATURE (2 pages)

Page 3

DRFIP

971-2022-09-01-00035

DELEGATION DE SIGNATURE

Direction régionale des Finances publiques
de la Guadeloupe et des Îles du Nord
Désignation et adresse du service
SGC CA RIVIERA DU LEVANT
67 rue ABBE GREGOIRE
97 180 Sainte-Anne
Téléphone : 05 90 88 20 12
Mél. : sgc.carivieradulevant@dgifp.finances.gouv.fr

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SGC CA RIVIERA DU LEVANT

Le comptable, responsable du SGC CA Riviera du Levant

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme BARRE-MEVEL Maryvonne, Inspecteur, adjoint au comptable chargé du SGC CA RIVIERA DU LEVANT**, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 200 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*




FINANCES PUBLIQUES

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
BARRE-MEVEL Maryvonne	<i>Inspecteur</i>	24 mois et 200 000 €
BOUCAUD Isabelle	<i>Contrôleur</i>	06 mois et 10 000 €
NOMERTIN Chantal	<i>Contrôleur</i>	06 mois et 10000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Guadeloupe.

A Sainte-Anne, le. 01 /09/2022
Le comptable,

BIVOUAC Marie-Michelle